

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 22.12.41

Paris, 1^{er} décembre 2022

Contacts presse

Jean-Côme Delerue

01 47 63 31 31

06 77 64 40 78

jcdeleue@u2p-france.fr

Oscar Dassetto

01 47 63 31 31

06 73 19 57 64

odassetto@u2p-france.fr

À propos

L'U2P est l'une des trois grandes organisations patronales françaises. Elle représente 3 millions d'entreprises, soit les 2/3 des entreprises françaises et réunit 5 organisations qui représentent ces catégories d'entreprises : la CAPEB (bâtiment), la CGAD (alimentation et hôtellerie restauration), la CNAMS (fabrication et services), l'UNAPL (professions libérales), et la CNATP (travaux publics et paysage).

La nouvelle aide unique doit permettre de poursuivre l'élan en faveur de l'apprentissage

Les aides exceptionnelles accordées depuis juillet 2020 aux employeurs d'apprentis mineurs et majeurs, pour faire face à la crise Covid, ont permis de développer radicalement cette voie de formation et de faire entrer le pays dans un cercle vertueux, avec davantage de jeunes formés, moins de sans-emploi et moins de pénuries de main d'œuvre même si elles restent importantes. L'U2P a salué le maintien de ces aides jusqu'au 31 décembre 2022, tout en avertissant le gouvernement sur les menaces d'effondrement de cette voie de formation en cas d'interruption de l'accompagnement.

La décision du gouvernement de revenir à une aide unique de 6000 euros pour chaque contrat d'apprentissage et de professionnalisation, quel que soit l'âge et le niveau de formation, est bienvenue. Elle écarte le risque d'un arrêt brutal du développement de ces deux voies de formation. Elle sécurise les entreprises qui seront accompagnées dans leurs efforts de formation des jeunes. Elle rétablit un niveau d'aide identique pour tous les apprentis, quel que soit leur âge ou leur niveau de formation.

Aussi, l'U2P invite le gouvernement à s'engager au-delà de l'année 2023 en garantissant la pérennité du nouveau dispositif au moins jusqu'à l'issue du quinquennat.

« La bonne nouvelle avec cette aide unique applicable au 1^{er} janvier 2023, c'est que l'État ne se désengage pas et qu'il soutient plus particulièrement les premiers niveaux de formation qui sont ceux qui en ont le plus besoin. Les entreprises de proximité continueront à former près de la moitié des apprentis du pays. Cet apprentissage qui emmène tant de jeunes vers la réussite professionnelle et qui permet aux entreprises de préparer les compétences dont elles auront besoin à l'avenir. »

Dominique Métayer, Président de l'U2P